



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 73 de l'ordre du jour

Rapport de la Cour pénale internationale

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Tchéquie : projet de résolution

Rapport de la Cour pénale internationale

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Andorre, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Brésil, El Salvador, Gambie, Géorgie, Ghana, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monténégro, Nigéria, Saint-Marin, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay et Vanuatu

